LES LOIS DU JEU U9

Un football façonné pour les enfants …

UNE PRATIQUE ADAPTEE A CHAQUE AGE

Licenciés	**U8 / U9 (2005/2006)** **+ 3 U7 maxi /équipe avec accord médical + U10 F**		
Terrain	**25 m x 35 m** **Surface de réparation à 6 mètres sur toute la largeur** (seul le Gardien peut se saisir du ballon à la main dans cette zone)		
Buts	4 m x 1,50 m (constri-foot)		
Ballon	Taille N°3 préconisé		
Effectif	**5 joueurs dont 1 gardien de but** : 5 x 5 (2 remplaçants maxi/Eq.)		
Remplacement	Lors d'un arrêt de jeu, après accord de l'arbitre et après la sortie du joueur remplacé. Remplacement à la hauteur de la ligne médiane.		
Equipements	**Protège-tibias obligatoires** Les crampons de type métallique et vissés ne sont pas autorisés.		
Arbitrage Rencontres	**Arbitrage éducatif** effectué par l'un des Educateurs à l'extérieur du terrain.		
Temps de jeu	**Formule Plateau = 50'** : 4 x 10' de match + 1 x 10' de jeu		
	Formule Festi-foot = 50' : 6 x 8' de match		
	Participation de tous les joueurs : tendre vers 100% du temps de jeu. Tous les joueurs commencent au moins une fois en tant que titulaires		
Coups francs	Tous directs, adversaire(s) à 4 mètres		
Remise en jeu sur sortie en touche	**Remise en jeu effectuée au pied sur une <u>passe au sol</u>** ou en **conduite de balle** – adversaire(s) à 4 mètres **Interdiction de marquer directement**		
Gardien de But	Relance à la main ou au pied – Passe volontaire au gardien autorisée		
Coup de pied de réparation (Penalty)	Ballon à 6 mètres face au milieu du but	**Coup de pied de but** (6 mètres)	Ballon à 6 mètres devant le but

Inciter les enfants à jouer au sol facilite la maîtrise du ballon

Favoriser la construction du jeu depuis l'arrière en relançant à la main

Tacle régulier autorisé **Mais apprendre à défendre debout !** Eviter certains excès.

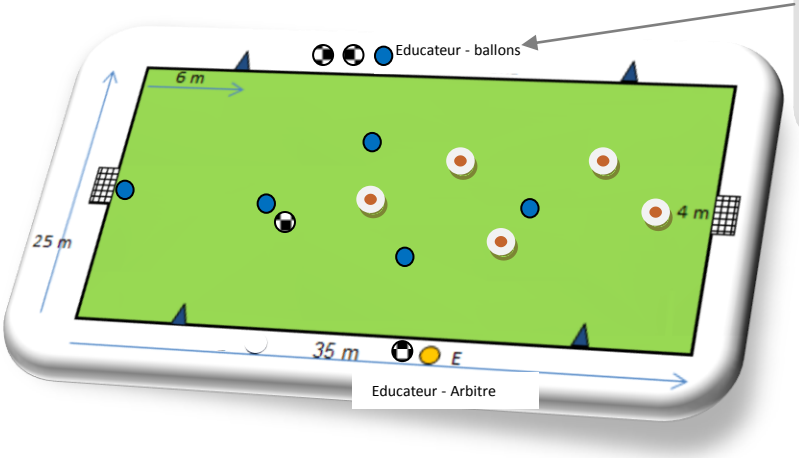

« Educateur-ballons » : L'un des Educateurs situé au pourtour de l'aire de jeu est équipé de ballons qu'il pourra remettre en jeu quand celui-ci est sorti des limites. Cette disposition a pour but d'augmenter le temps de jeu effectif des enfants.